

Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados

SESSION CHAMBRE DU 24 NOVEMBRE

Le plan de relance, en bref

Une ambition, bâtir la France de 2030 en mobilisant des **moyens à la hauteur des enjeux** : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État dont 40% financés par l'Union européenne. 1,2 milliard d'euros sont dédiés à l'agriculture et l'alimentation.

3 priorités pour l'agriculture : reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, locale et durable accessible à tous, accompagner

l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique.

Les principales mesures de soutien pour l'agriculture : plantation et gestion des haies, bilan carbone, certification Haute Valeur Environnementale, étude et conseil bio, réduction phyto, équipements de protection face au changement climatique, projet bâtiment et bien-être animal, autonomie protéique, projets alimentaires territoriaux, nouvelles filières et diversification des productions.

Les mesures générales accessibles également en agriculture : aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans et aide à l'apprentissage.

Pour vous permettre de bénéficier de ce plan de relance, les Chambres d'agriculture sont à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner. Contactez- nous pour prendre rang !

Elisabeth Pirat
02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr

ACTUALITÉ

La méthanisation agricole à l'épreuve des défis économiques et sociétaux

Le Calvados compte 17 unités de production de biogaz en fonctionnement (119 unités à l'échelle normande) et plus d'une trentaine de projets sont identifiés sur le département. L'enjeu est aujourd'hui de concrétiser ces projets.

La méthanisation est une source d'énergie renouvelable locale et une opportunité de diversification pour les agriculteurs. Son développement contribue à l'atteinte des objectifs de transition énergétique fixés par l'Etat pour la fin de la décennie : 32 % d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale d'énergie et 7 à 10 % de gaz vert dans les réseaux. A l'échelle régionale, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a également fixé des objectifs ambitieux de développement des unités de méthanisation pour 2030. Pour accompagner et faciliter ce développement, la Région et l'ADEME Normandie financent

un dispositif d'animation de la filière depuis 2018 : le plan Métha'Normandie, que la Chambre régionale d'agriculture co-anime avec l'association Biomasse Normandie.

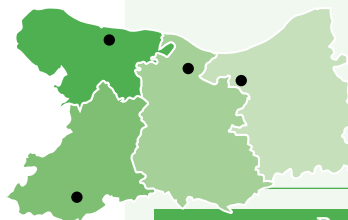
Depuis une dizaine d'années, les Chambres d'agriculture de Normandie ont développé leur expertise autour de la méthanisation et accompagnent les projets de toutes tailles : de la microméthanisation avec simple couverture de fosse à lisier aux gros projets collectifs tels qu'**Agrigaz Vire**. Ce dernier regroupe une quarantaine d'agriculteurs et a injecté ses premiers m³ de biométhane dans le réseau GRDF en septembre. Ce démarrage est l'aboutissement d'une dizaine d'années de réflexion, de démarches administratives et de concertation avec la collectivité et les acteurs locaux.

L'accompagnement de la filière méthanisation et des porteurs de projet est d'autant plus essentiel aujourd'hui que la filière doit répondre à des défis de plus en plus nombreux. Ils sont d'abord

d'ordre économique : les subventions à l'investissement octroyées par l'ADEME et la Région (fonds européens FEDER) diminuent et les conditions d'obtention des aides se durcissent. A cela s'ajoute la récente annonce de la révision à la baisse des tarifs de rachat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz, qui met à mal la rentabilité de la filière. Autre défi majeur : l'acceptabilité sociétale et l'appropriation locale des projets de méthanisation. En effet, les porteurs de projets doivent faire face à une opposition croissante et de mieux en mieux organisée de la société civile. Celle-ci ralentit considérablement les projets, notamment dans le Calvados. Communication, concertation et connaissance approfondie du territoire sont primordiales dans le développement des projets. La sensibilisation des élus locaux et du grand public est devenue une priorité pour les acteurs régionaux de la filière.

Madeleine Bréguet
06 46 18 68 71

madeleine.breguet@normandie.chambagri.fr



La résiliation, sans frais, des complémentaires santé est possible depuis le 1^{er} décembre

Une loi du 14 juillet 2019 permet aux adhérents et souscripteurs d'un contrat frais de santé de le résilier à tout moment, après une année de souscription. La mise en œuvre de ce droit vient d'être rendue effective par un décret du 24 novembre 2020 entrant en application le 1^{er} décembre 2020.

Un mois à compter de la notification

La résiliation sera effective dans le délai d'un mois à compter de sa notification à l'organisme de complémentaire santé.

Les modalités de résiliation des contrats d'assurance sont assouplies. Elle peut être effectué par lettre ou tout autre support durable ; déclaration faite au siège social ou chez le représentant de l'assureur ; acte extrajudiciaire ; ou, lorsque l'assureur propose la conclusion de contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication ; ou enfin, par tout autre moyen prévu par le contrat.

Il est possible de mandater le nouvel organisme d'assurance choisi pour réaliser cette démarche. Dans ce cas, le nouvel assureur procédera pour le compte de son nouveau client aux formalités de résiliation auprès de son assureur actuel. Le futur assureur notifie ainsi à l'assureur «

actuel » la résiliation du contrat de l'assuré par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique qui rappellera que le nouvel assureur s'assure de la continuité de la couverture de l'assuré durant l'opération de résiliation.

Avis de résiliation

Dès réception de la demande de résiliation, l'assureur doit communiquer par tout support durable à l'assuré un avis de résiliation l'informant de la date de prise d'effet de cette résiliation et l'indication des montants éventuellement remboursés sur la cotisation déjà payée de l'année en cours.

Le nouveau contrat d'assurance entrera en vigueur au lendemain de la date de résiliation de l'ancien à 00h00.

Céline DUREUIL-BOULLIER

02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Suite aux conditions climatiques de cet été, un **dégreèvement de taxes foncières** sur les prairies du Calvados a été décidé. Son taux est de 35% pour le Pays d'Auge, 25% pour le Bessin et le Bocage et 15% pour la Plaine de Caen. Ces sommes seront versées aux propriétaires des parcelles ; si elles sont louées, les sommes seront à reverser aux fermiers.

Commission Ruralité et Relations avec les Collectivités

Les membres de la commission se sont réunis le 20 novembre : ils se sont notamment intéressés à un dossier crucial en termes d'urbanisme, la constructibilité en zone agricole. La Chambre d'agriculture travaille en effet à la construction d'un « guide » en la matière dont l'objectif est bien de concourir à une meilleure préservation de l'espace agricole pour le maintien d'une agriculture normande dynamique.

Le document sera articulé en quelques points fondamentaux :

- Les constructions autorisées en zone A au regard du statut professionnel de l'exploitant
- Les critères d'appréciation en matière de droit à construire pour les bâtiments agricoles, le logement de fonction et les installations liées à la diversification

Une telle production permettra d'apporter un réel appui aux services instructeurs des collectivités, aux pétitionnaires et aux élus afin de les éclairer sur la réglementation et les principes en vigueur.

Autre sujet d'actualité abordé, le début des travaux de raccordement électrique des éoliennes offshore de Courseulles/Mer : à compter du 15 février 2021, le chantier de connexion démarrera sur les chemins agricoles du secteur. D'ici là, des réunions d'information aux exploitants concernés seront organisées avec RTE et les entreprises intervenant.

Stéphane Berzinger

02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr

L'agronomie au service des cultures dans le Bessin !

Des essais sur colza ont été mis en place dans les aires d'alimentation de captage de Saon (chez Arnaud Pignolet) et de Bayeux Intercom (chez Pascal Vautier).

Objectifs : assurer un démarrage rapide du colza et diminuer le recours aux intrants phytosanitaires et fertilisation azotée. Premier levier : un semis précoce avec une variété peu sensible à l'élongation automnale. Arnaud a semé son colza le 18 août, après une pluie de 15 mm et un apport de lisier, permettant un démarrage rapide du colza, très peu attaqué par les altises et qui n'a reçu aucun insecticide. Pascal a fait le même constat en semant son colza le 27 août et le 7 septembre sur la même parcelle. « J'ai dû effectuer deux passages d'insecticide sur le semis de septembre, ayant subi de nombreuses morsures d'altises sur la première feuille, et aucun sur celui d'août ». Tous les deux ont associé leur colza avec différentes espèces de légumineuses, pour



Colza associé avec féverole, trèfle d'Alexandrie et Fenugrec chez Arnaud Pignolet

renforcer la robustesse de la culture.

Chez Virginie Sartorio, à Creully, les **couverts végétaux multi-espèces** implantés mi-août se sont également bien développés. Ils sont au stade début floraison, avec une biomasse de 3TMS/ha. Il ne reste plus qu'à tester leur destruction avec différents outils mécaniques.

Deux **portes ouvertes** étaient prévues en novembre pour vous présenter ces résultats. Elles seront reprogrammées dès que possible !

Clément Chevalier

02 31 51 66 34

c.chevalier@calvados.chambagri.fr



Bocage

Allons au plus court, mangeons local !

... tel est le titre de la démarche lancée par l'Intercom Vire Au Noireau, dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), pour favoriser l'alimentation de proximité. Pour Denis LELOUVIER, membre du Comité de pilotage en tant qu'élu Chambre d'agriculture, producteur en agriculture biologique à Landelles et Coupigny, les circuits courts et de proximité sont



Denis LELOUVIER

une opportunité économique pour les agriculteurs. « Le PAT peut contribuer à soutenir notre agriculture locale, favoriser l'installation, en développant de nouveaux débouchés et filières courtes ».

Questions à Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-présidente de l'Intercom Vire au Noireau :

Quelle est l'ambition de l'Intercom Vire au Noireau ? La collectivité souhaite co-construire avec les acteurs intéressés une politique alimentaire et agricole permettant une alimentation de qualité et de proximité sur le territoire.



Catherine GOURNEY-LECONTE

Comment la démarche se déroulera-t-elle ? La première réunion du comité de pilotage a défini la méthodologie. Un état des lieux, déjà commencé, nous fournira une image de l'organisation de la chaîne alimentaire de

notre territoire et permettra de connaître les besoins et attentes de tous les acteurs. Des réunions seront organisées pour définir nos orientations stratégiques et nos actions concrètes et coordonnées.

Quels sont les résultats attendus ? De nouvelles relations entre tous les acteurs pour renforcer et coordonner des initiatives locales et un accompagnement des nouveaux modes de consommation : démarches de qualité, création de filières...

Sylvain Lebain
02 33 06 45 44

sylvain.lebain@normandie.chambagri.fr

Pays d'Auge

HVE, la certification qui monte

A ce jour, plus de 5 000 exploitations sont certifiées Haute Valeur Environnementale en France. L'objectif est d'atteindre 50 000 exploitations, à l'horizon 2030. Cette certification valide des pratiques permettant de **réduire l'empreinte environnementale** : protection de la biodiversité, gestion de la fertilisation, stratégie phytosanitaire ou encore gestion de la ressource en eau. La démarche se fait par étape, selon 3 niveaux, avec renouvellement tous les 3 ans.

En 2022, 50% des produits de la restauration collective devront être sous signes de qualité, dont HVE. HVE -niveau 3- exonérera du futur conseil stratégique phytos et devrait ouvrir un droit à crédit d'impôt en 2021 via le plan de relance.

Témoignage de DESFRIECHES, de la SCEA LE LIEU CHERI, exploitation cidricole certifiée depuis 2017 :



Alexandre et Pauline DESFRIECHES, dans leurs pommiers haute tiges certifiés HVE3.

« Cette certification nous a paru une évidence, nous n'avons pas changé notre façon de travailler. Nos vergers étaient déjà en enherbement total, la fertilisation ne se faisait déjà que sous les pommiers, donc sur la moitié des parcelles seulement. Nous utilisons déjà la biodiversité, la faune auxiliaire au maximum, de plus l'ensemble de nos (petites) parcelles sont déjà entourées de haies et plantées en vergers hautes tiges.



Pour l'instant, la certification HVE n'est pas un argument de vente car ça n'est pas encore très connu. Cependant, elle se développe énormément chez les vigneron et les champenois. Plus il y aura de producteurs certifiés, plus les consommateurs connaîtront cette certification. »

Béatrice Rodts
02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr

Plaine

Le lin fibre de printemps en agriculture bio

Météo ultra-humide suivie de temps très séchant au printemps qui ont produit des levées hétérogènes, pluviométrie très variable avant et après arrachage, la campagne 2020 s'illustre par des rendements médiocres dans l'ensemble. Sécuriser autant que possible les rendements en lin bio requiert quelques préalables

La place dans la rotation. On recherche des parcelles plutôt « propres » ; fréquemment derrière un blé de luzerne (ou autres espèces fourragères). Certains introduisent un couvert entre blé et lin, avec une importance variable de légumineuses, à raisonner selon les fournitures potentielles de la parcelle en azote. Il s'agit de ne pas « faire verser » le lin.

Travail du sol et semis. Labour ou pas, l'essentiel reste des passages d'outils à dents à objectif de faux-semis. Le semis est décalé par rapport aux dates moyennes du conventionnel : si possible une dizaine de jours plus tard, jusqu'au 15 avril, pour favoriser vitesse de croissance et limiter les dégâts d'altises. Augmenter la densité jusqu'à 2400 gr/m² est conseillé en prévision des passages de herse étrille.



A partir de 7 cm de haut, le lin est assez enraciné pour tolérer des passages de herse étrille.

Désherbage. Certains essaient la herse étrille à partir de 4 cm, mais généralement les premiers passages attendent 7 cm. Le réglage dépend du bon enracinement de la culture, et de la densité d'adventices. Donc avant 7 cm, la seule opération est plutôt un roulage post-semis pour aplanir et « freiner » autant que possible les altises. Nous vous reliaerons les dates des prochains échanges techniques sur la filière lin (février 2021) en partenariat avec l'association Lin et Chanvre Bio.

Jacques Girard
02 31 53 55 03

j.girard@calvados.chambagri.fr



FORMATION



Je prépare l'avenir, je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

MesParcelles : démarrer une nouvelle campagne

Je valorise mon suivi technique.

1j : 12 janvier à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Signes des génisses : observer mes veaux d'un œil nouveau

J'améliore la santé et le bien-être de mes génisses laitières.

1j : 14 janvier à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Réaliser des échographies sur mes vaches

J'assure moi-même le diagnostic de gestation par l'échographie sur mon troupeau.

1j : 19 janvier à LISIEUX

Marie GARETIER
02 31 31 87 63

M'initier au parage pour prévenir les boiteries

J'apprends et je pratique le parage des pieds de bovins.

3j : 22 et 26 janvier et 11 mars à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Vérifier mes matériels de levage et de manutention

Je suis autonome et en conformité avec la législation.

1j : 26 janvier à HEROUVILLE

Catherine GODET
02 31 70 25 04

DUER : rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB.

2j : 28 janvier et 9 février 2021 à BAYEUX

Emeline LEGROS
02 31 51 66 46

Trèfles, luzerne : limiter mes achats d'aliments avec les légumineuses

Réussir l'implantation et la valorisation des légumineuses pour plus d'autonomie.

1j : 29 janvier à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Aménager mon parcellaire pour valoriser l'herbe pâturée

Je définis la taille des parcelles, les chemins d'accès et les points d'abreuvement.

1j : 2 février à VIRE

Céline PORET
02 31 68 95 20

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr - rubrique formation.

AGENDA

Porte Ouverte Bâtiments

Le 28 janvier, de 13h30 à 17h, à Formigny

Le service bâtiment des Chambres d'agriculture vous propose une porte ouverte, au GAEC LE MOUCHEL, sur le thème « Bâtiment vaches laitières et travail ».

Contact : Sylvain Kientz
02 31 70 25 69

Elus et agriculteurs, partageons nos regards

Le 29 janvier, à 10h, à Varville

Rendez-vous au GAEC DES BROUINS pour un échange, avec vos élus, sur les enjeux et défis agricoles de nos territoires.

Contact : Béatrice Rodts
02 31 31 31 85

4^e Forum Champs d'innovation

Le 4 février 2021, à Mont Saint Aignan (76)

Une journée pour découvrir des solutions innovantes issues des travaux de recherche et développement, directement applicables au sein de votre exploitation agricole.

Contact : Dorothee Liesse
02 31 47 55 44

L'évolution du contexte sanitaire pourrait nous amener à reporter ces formations ou événements.

Contactez-nous afin de vous assurer qu'ils ont bien lieu.

Réduisez vos frais de formation !

Chefs d'exploitation,

- ▶ Vous êtes au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 70 €/jour de formation.
- ▶ Vous êtes plusieurs inscrits de la même exploitation à participer à la même formation, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 31,50€ pour la 2^{ème} personne de l'entreprise et les suivantes.
- ▶ Votre salarié participe à une formation. Vous nous réglez les frais d'inscription indiqués dans l'offre de formation (210 €/jour) et sollicitez OCAPAT (anciennement FAFSEA) pour la prise en charge :
 - 1- avant la formation : au 01 73 29 30 65 ou www.ocapat.fr pour solliciter une prise en charge,
 - 2- après la formation : vous envoyez le dossier de prise en charge avec l'ensemble des justificatifs.

Partez l'esprit tranquille grâce au service de remplacement

Vous êtes exploitant, faites appel au service de remplacement : vous bénéficiez d'une aide de 70 € par journée de formation (7 h). Cette aide du Cas-DAR vous permet de réduire le coût du salarié. Toutes les informations sur notre site Internet ou en contactant le Service de Remplacement au 02 31 70 25 77.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural».

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN.

FORMATION

Je me forme,
Je performe



Productions Animales : 02 31 70 25 33
Productions Végétales - Agriculture Biologique : 02 35 59 47 29
Gestion Hommes et Entreprises : 02 33 06 46 61
Installation - Numérique - Machinisme : 02 31 70 26 06
Circuits Courts - Agritourisme : 02 33 06 46 39

normandie.chambres-agriculture.fr